

ANMA

association nationale des médecins agréés

Lyon, le 14/12/2005

Pour des raisons d'organisation pratique, l'assemblée générale de l'ANMA n'a pas pu avoir lieu au cours des journées nationales de novembre 2005. Nous avons donc retenu une organisation par messagerie.

Pour participer à l'assemblée générale, vous devez avoir versé votre cotisation 2005 à l'une des associations régionales ou directement à l'ANMA. Il vous suffit ensuite de :

1. consulter le rapport moral et financier,

2. d'éditer la feuille de vote.

Cette feuille comprend un vote pour le rapport moral et pour le rapport financier, ainsi qu'une partie d'expression libre sur les différentes questions abordées dans ces deux rapports. Une synthèse de vos remarques sera intégrée dans le compte-rendu de l'assemblée générale, qui sera diffusé sur ce même site.

3. Signer et envoyer votre vote par courrier (pour que nous ayons votre signature écrite)

Merci pour votre réponse immédiate, car nous avons besoin du quorum pour que l'assemblée générale soit considérée comme valide, et ceci avant le 31/12/2005.

Avec nos salutations confraternelles.

Docteur Bernadette SYSTCHENKO
Présidente

Docteur Sylvain DEMANCHE
Secrétaire

Docteur Gilbert GUIDICELLI
Trésorier